

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Par précaution, l'Etat remplace les masques textiles traités aux zéolites

Paris, le 20/10/2020 N°311

Plusieurs articles de presse ont relayé ces derniers jours des questionnements sur d'éventuels risques liés à l'usage des masques textile à filtration garantie de la marque DIM, du fait du traitement de ces masques aux « zéolites d'argent et de cuivre » et à la « zéolite d'argent » pour éliminer les bactéries qui pourraient se développer sur les masques, notamment lors du stockage.

Dans le cadre de son approvisionnement en masques textile, l'Etat a fait l'acquisition au printemps dernier de masques de cette marque, qui ont été distribués à des agents de la fonction publique d'Etat et à des associations.

Ces masques sont conformes à la réglementation européenne en vigueur. Les masques ont en outre fait l'objet d'une certification par un organisme indépendant qui a conclu à l'absence de risque pour la santé humaine. Ces masques ont été approuvés dans plusieurs pays étrangers, notamment aux Etats-Unis et en Allemagne, où ils ont également été distribués.

Néanmoins, un processus de réévaluation de risque de ces zéolites est en cours au niveau européen, conduit par l'organisme compétent (agence européenne des produits chimiques - ECHA). En parallèle de cette réévaluation, une étude datant de fin 2019 a mis en lumière des risques pour la santé de ces deux substances, pour un usage toutefois différent de celui déclaré par les sociétés productrices de masques, et en particulier de la marque DIM. Cette étude se fonde sur des analyses génériques ne permettant pas de conclure à la toxicité des masques traités à la zéolite compte tenu des concentrations présentes dans les masques et des conditions d'exposition.

A ce jour, et sous réserve des études en cours, les risques sur la santé humaine liés au port de masques traités à la zéolite n'ont pas été démontrés. De plus, aucun signalement imputable aux masques traités à la zéolite n'a été effectué auprès du dispositif national de toxicovigilance.

Le résultat du processus européen de réévaluation aboutissant dans plusieurs mois, le gouvernement a saisi en complément l'ANSES pour conduire des tests supplémentaires visant à déterminer, dans les prochaines semaines, les risques attachés à l'usage de ces masques.

Dans l'attente de cet avis et dans un contexte où il est essentiel que chaque personne soit en confiance pour porter ses masques de protection, l'Etat a décidé de substituer à ces masques par d'autres modèles à filtration garantie ne contenant pas de zéolites.

Par ailleurs l'Etat a fait confirmer par les autres fournisseurs de masques textiles acquis par l'Etat qui ont attesté du fait qu'ils ne contiennent pas ces deux substances.

Contact presse :

Cabinet d'Amélie de Montchalin presse.mtfp@transformation.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher presse@industrie.gouv.fr